

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00798

**MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE CONDUENT
BUSINESS SOLUTIONS POUR LE RENOUELEMENT ET
LA MODERNISATION DU SYSTEME BILLETTIQUE DU
RESEAU DE TRANSPORT DE VOYAGEURS DENOMME
STAS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE
METROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler et de moderniser le système billettique du réseau de transport de voyageurs dénommé STAS sur le territoire de Saint-Étienne Métropole,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à candidature a été publié le 07 avril 2023 sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE et la plateforme de Saint-Étienne Métropole avec une remise des candidatures attendue au 25 avril 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation de ces candidatures, des candidats ont été retenus pour participer à la phase d'offre. Le dossier de consultation a été envoyé aux candidats sélectionnés via la plateforme de Saint-Etienne Métropole le 05 mai 2023, ayant pour date limite de réception fixée au 23 juin 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation de ces offres, plusieurs ont été reçues dans les délais :

- KUBA, rue Ariane II, Espace Valentin Nord, 25480 Miserey-Saline,
- FLOWBIRD, 2 rue du château, 92200 Neuilly-sur-Seine,
- CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS, rue Claude Chappe, BP 345, 07500 Guilhaingrands,
- AEP TICKETING, via dei Colli 240, 50058 Signa (Florence) – Italie,
- THALES, ZI Les Bordes, 91220 Le Plessis-Paté,

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées en fonction des critères de jugement des offres suivants : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres après une phase de négociation, que la proposition de la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS a remis une offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

RECU EN PREFECTURE

Le 08 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230801-C20230079810

Date de mise en ligne : 08 août 2023

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 1^{er} août 2023, a décidé d'attribuer le contrat à la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public relatif au renouvellement et à la modernisation du système billettique du réseau de transport de voyageurs dénommé STAS sur le territoire de Saint-Étienne Métropole est attribué au prestataire suivant : CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS, sis rue Claude Chappe, BP 345, 07500 Guilhaud-Granges, Siret n°480 800 150 00025.

ARTICLE 2

Le montant total retenu en est de 13 194 545,00 € HT dont un investissement de 10 843 023,00 € HT. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixées dans le bordereau des prix.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget Annexe des Transports, Destination 107, opération EQUIB.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 08/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD